



Respect de la conditionnalité obligatoire pour tous les agriculteurs

Aides directes

Cofinancement Europe /Etat (Ministère - Agence – Collectivités)

1^{er} Pilier
FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie)

PAC
 2023/2027
 2 Piliers

2^{ème} pilier
FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural)

Les aides Couplées
 Liées à la production
 Maraîchage de 0,5 à 3 ha
 (1 588 €/ha)

Les aides découplées DPB
 historique ou besoin de couverts éligibles
Besoin d'une fraction de DPB
 (1 DPB = 127 €)

Les OCM
 - Viticulture
 - Fruits et légumes
 - Autres filières

Gestion Région :
 LEADER
 PSN
 MAEC Non surfaciques

Gestion Etat :
 MAEC surfaciques
 CAB – ICHN
 Gestion des risques
 Prédation

Paiement redistributif
 52 premier ha
 (48€/ha)

Paiement JA
 forfait de 4 469 €
Volontaire

l'ECO-REGIME
Volontaire

